



# Plan de reprise pour la réouverture du lycée Jules Fil

Le 1<sup>er</sup> juin 2020

Ce plan s'inscrit dans la stratégie globale nationale de sortie du confinement qui a pour objectif la réouverture des établissements scolaires. Chaque établissement doit définir son organisation en fonction de ses caractéristiques propres en appliquant le protocole sanitaire défini par le ministère de l'Education nationale diffusé à tout le personnel de l'établissement et consultable par tous les membres de la communauté scolaire sur le site du lycée Jules Fil.

Le plan doit garantir la sécurité de tous les membres de la communauté scolaire des visiteurs et des éventuels intervenants. Il doit permettre la reprise progressive de l'enseignement en présentiel dans les locaux du lycée en réinstaurant un climat de confiance sur le plan sanitaire. Il s'adresse dans son application aux élèves et aux personnels du lycée polyvalent Jules Fil et aux stagiaires ainsi qu'aux personnels du Greta-CFA de l'Aude et au CBEN.

Le lycée rouvrira le lundi 8 juin 2020 en assurant des cours sur la journée en externat, il proposera un service de restauration sur la pause méridienne sans offrir l'hébergement puisque l'internat restera fermé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Seront traités tour à tour dans ce plan, les règles sanitaires, l'accueil des élèves, et de toutes les personnes qui doivent accéder et travailler au lycée, l'organisation pédagogique, celle du temps scolaire et les modalités du fonctionnement de la demi-pension ainsi que celles du nettoyage des locaux.

## 1. Les règles sanitaires

Pour que ces règles s'appliquent dans le cadre du protocole national, il faut aménager matériellement les locaux de l'établissement et mettre en œuvre des équipements nouveaux.

Ainsi, en plus des EPI (équipements de protection individuel), fournis par la Région Occitanie et l'État, le lycée mettra à disposition ou utilisera : du gel hydro-alcoolique (en flacons et en distributeurs), des stylets pour écrans tactiles, des plaques de plexiglas, du ruban adhésif ou de la peinture pour le marquage au sol, une signalétique adaptée qui quadrillera l'établissement et d'une manière générale tout le matériel, les équipements et les produits de protection sanitaire jugés nécessaires.

Rappelons que le protocole sanitaire repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application de gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels
- La formation, l'information et la communication.

### **Préalables**

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas envoyer leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19. Chaque matin, ils devront vérifier que leurs enfants n'ont pas de température avant de partir pour l'établissement.

Tous les personnels procèdent de la même manière. Ces derniers qui présenteraient des facteurs de risque connus par eux-mêmes ou indirectement dans leur famille ne travailleront pas en présentiel jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ils resteront en télétravail.

### **La limitation du brassage des élèves.**

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Les points ci-après appellent une attention particulière :

- Les arrivées et les départs de l'établissement seront étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et en fonction des personnels présents (horaires d'arrivée et de départ modulés par groupe classe et niveaux).
- Concernant les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments, les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire. (Une salle par classe pendant toute la durée de la présence des élèves d'un groupe classe. Les salles spécialisées ne seront pas utilisées).
- Les récréations sont limitées et sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.

## **La formation, l'information et la communication**

### **Le personnel**

Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du protocole sanitaire pour les établissements du second degré, particulièrement celles figurant dans les fiches thématiques du protocole national qu'il faut utiliser.

**Lors de réunions de pré-rentrée organisées par groupes de vingt personnes le vendredi 5 juin sur la journée**, les personnels enseignants et les assistants d'éducation recevront leur matériel individuel c'est-à-dire douze masques lavables fournis par le rectorat (fiche technique en annexe 4) , une bouteille de gel et une cale de porte ainsi qu'une information de la part du personnel infirmier du lycée. Cette pré-rentrée a été organisée avec les personnels de la Région Occitanie la semaine précédente.

Ils seront formés à l'importance de respecter et de faire respecter les gestes barrières et de distanciation physique. Les vertus de l'exemplarité seront mises en avant. **Il sera rappelé que le port du masque est obligatoire en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation physique n'est pas garanti. Cette réglementation nationale est applicable à tous les personnels (enseignants, administratifs, techniques et de service) dans tout l'espace public partagé situé dans l'enceinte des établissements scolaires du second degré.**

### **Les parents**

Ils seront informés clairement par courriel le vendredi 5 juin 2020 des modalités de réouverture et d'organisation du lycée, particulièrement par le rappel des gestes barrières et de distanciation physique et des sanctions qui pourraient être appliquées à leurs enfants en cas de non-respect des consignes en s'appuyant sur le règlement intérieur du lycée.

Un envoi par courriel sera fait à chaque famille concernée pour communiquer les éléments des plannings de cours et le contenu du protocole sanitaire.

Un rappel leur sera fait également sur le fait qu'ils doivent fournir des masques à leur enfant. Dans les premiers jours des masques seront distribués en attendant que tous puissent s'en procurer.

### **Les élèves**

Le jour de la rentrée, le lundi 8 juin, les élèves bénéficieront d'une information pratique dispensée par les infirmiers en présence, si possible, du professeur principal sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains et le port obligatoire du masque dans tout l'établissement hormis lors du repas.

Ils devront impérativement respecter les règles communiquées. S'ils ne le font pas ils seront dans un premier temps rappelés à l'ordre oralement. En cas de manquements répétés, par respect pour les autres et par respect du protocole, la direction prendra des mesures d'éloignement de l'élève si nécessaire en appliquant les dispositions du règlement intérieur prévues à cet effet.

Les CPE passeront dans les classes pour rappeler les consignes de sécurité.

De l'affichage présent dans tous les secteurs de l'établissement signalera, de manière permanente, la nécessité de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique.

## **2. L'accueil des élèves et des personnes qui doivent accéder et travailler au lycée**

### **L'accueil à l'entrée de l'établissement**

Les modalités d'accueil au lycée sont affichées à l'entrée du lycée, communiquées en amont aux familles et reprises le jour de la rentrée par les professeurs.

Du gel hydro-alcoolique ainsi que des masques seront à disposition au portail d'entrée du lycée.

**Deux assistants d'éducation assureront l'entrée et la sortie des élèves au portail coulissant destiné aux véhicules à droite de la loge et du local à deux-roues.**

**L'entrée principale habituelle du lycée ne sera, en effet, pas accessible sur la totalité du mois de juin pendant lequel se dérouleront les travaux de sécurisation.**

Des barrières et des marquages au sol seront positionnés et matérialisés pour créer un sens d'entrée et de sortie différent en respectant une distance minimum d'un mètre entre les personnes.

L'assistant d'éducation en charge du portail devra contrôler l'identité des élèves en demandant les carnets, mais il veillera également à ce qu'ils portent tous un masque. **Sans masque, l'accès au lycée et les déplacements à l'intérieur ne seront pas autorisés.** Ils devront contrôler que seuls les élèves du lycée pénètrent dans son enceinte, toute personne extérieure (hormis les stagiaires du Greta-CFA de l'Aude) doit faire l'objet d'un protocole particulier.

Un contrôle des carnets de correspondance de tous les élèves entrants est obligatoire car le plan VIGIPIRATE reste actif (établir un planning d'entrée et de sortie par heure, demi-heure et par groupe classe).

Un planning de portail avec toujours deux assistants d'éducation, un pour les entrées et un autre pour les sorties sera organisé. Le cahier destiné aux élèves sans carnet est supprimé, chaque assistant d'éducation devra avoir son stylo personnel avec un petit carnet fournis par le lycée. L'assistant d'éducation qui aura constaté un oubli de carnet de correspondance devra le saisir directement dans Pronote.

Les assistants d'éducation doivent veiller à ce que le flux d'élèves entrants et sortants soit régulier et que les élèves soient espacés d'un mètre minimum, et enfin qu'il n'y ait pas de regroupements d'élèves aux abords du lycée qui sont, il faut le rappeler, du ressort de l'établissement.

Les personnes extérieures, parents inclus, ne seront accueillies au lycée que sur rendez-vous afin de limiter au maximum les flux de visiteurs.

Les livreurs et employés des entreprises extérieures intervenant au lycée, tant pour les services de restauration que pour les services administratifs et techniques, devront respecter le même protocole de sécurité sanitaire que les autres personnes fréquentant habituellement l'établissement comme lieu de travail ou d'étude.

### **L'accueil dans le lycée avec l'application d'un plan de circulation**

L'objectif est de limiter les risques d'affluence et de concentration des personnes au sein d'un même espace et, pour ce faire, de séparer et fluidifier le plus possible les déplacements dans les locaux et à l'extérieur des bâtiments du lycée.

Concernant le bâtiment dit « externat » la cage de l'escalier central permettra un déplacement dans les deux sens de circulation y compris dans les couloirs qu'elle irrigue sur les quatre étages. Les cages d'escaliers de part et d'autre de ce même bâtiment fonctionneront sur le même principe avec deux sens de circulation.

Dans tous les cas, des flèches au sol, des lignes et des marquages sur le principe du code de la route cadreront le positionnement des élèves dans les escaliers et les couloirs.

Pour le bâtiment dit « internat », la sortie se fera par les escaliers de secours pour les salles qui y ont accès. Pour les autres salles et le rez-de-chaussée, un sens prioritaire de circulation sera mis en place avec une zone d'attente, afin de ne pas se croiser dans les endroits exigus ou aux portes d'entrée et de sortie. Dans ce bâtiment également les élèves montants devront attendre en bas dans la cour que les élèves descendants soient sortis

Aux ateliers les couloirs étant suffisamment larges, deux sens de circulation seront également visibles au sol.

Toutes les rampes de l'établissement seront neutralisées avec un affichage dédié pour dissuader les usagers de les utiliser.

Une signalétique claire et visible à hauteur d'homme complétera l'organisation de la circulation dans les bâtiments.

Une communication sur le plan de circulation sera faite par voie d'affichage dans différents points du lycée.

**Il est dorénavant interdit aux élèves de stationner dans les couloirs. Un service de surveillance dédié circulera en permanence pour s'en assurer.**

**Les élèves ne pourront plus se rendre seuls devant les salles de cours en début de journée (ou de planning) Les professeurs qui débiteront une demi-journée ou une plage horaire après une récréation devront aller chercher leur groupe classe dans la cour à un point de regroupement sous les fenêtres du rez-de-chaussée. Une signalétique sera mise en place par le service de la vie scolaire et sera opérationnelle le 8 juin.**

### **L'accueil dans les salles de classe**

Une salle sera attribuée à chaque groupe classe, ce sont les enseignants qui se déplaceront. Les élèves doivent être laissés le moins possible en autonomie, le professeur doit attendre l'arrivée de son successeur pour quitter la salle sauf en fin de plage horaire de cours pour un groupe donné.

Dans les salles, des chaises seront enlevées, pour arriver à un nombre de places qui garantisse la distanciation physique minimale d'un mètre entre élèves induisant ainsi leur comportement afin qu'ils ne se déplacent pas où ils le souhaiteraient.

**A la fin de chaque plage horaire complète de cours pour un groupe classe donné, les élèves retournent la chaise qu'ils ont utilisée sur la table où ils ont travaillé afin que ce soit ces chaises et ces tables qui soient nettoyées par le personnel technique du lycée dans le cadre des rotations de nettoyage**

- 12 à 15 élèves maximum par salle suivant sa superficie pour respecter la distanciation physique.
- Entrée et sortie de la salle par deux portes différentes en respectant le sens unique établi dans la classe. (marquage au sol possible). Il faudra privilégier un ordre de sortie des élèves allant des plus proches aux plus éloignés de la porte.
- A chaque interclasse les élèves restent dans leur salle et attendent le professeur.
- Aération de la salle à chaque interclasse. Il est demandé de travailler avec les portes et les fenêtres ouvertes afin d'assurer une ventilation naturelle. Les ventilateurs mécaniques ou électriques sont interdits.
- Dans la classe chaque élève à une place attribuée
- Il dispose de son propre matériel, pas de prêt ni d'échange d'objets ou de documents.
- Pour les cours à ressources partagées (ateliers, salles informatiques) désinfection des postes de travail ou des équipements entre chaque utilisation par les personnels ou les élèves, le nettoyage des outillages collectifs et des machines étant du ressort des gestes professionnels en atelier, il fait partie de

la formation. Les élèves des filières professionnelles devant bien évidemment nettoyer aussi leur outillage personnel.

Les élèves peuvent quitter la salle pour aller aux toilettes aux interours mais un par un après avoir été autorisés par l'enseignant(e) qui les encadre.

### **L'accueil au bureau du service de la vie scolaire**

Un(e) seul(e) assistant(e) d'éducation de bureau à la vie scolaire accueillera dorénavant les élèves sur les horaires habituels. Un plexiglas sur mesure assurera la barrière sanitaire et la distanciation physique afin qu'(il), (elle) travaille en sécurité.

Un second assistant d'éducation à l'entrée des bureaux du service assurera l'accueil pour les rendez-vous des CPE dans la limite de trois élèves en même temps.

Trois assistants d'éducation au total pourront être présents dans cet espace. Les postes de travail doivent être individuels. Les trois ordinateurs de la vie scolaire devront être utilisés par la même personne sur une journée.

Chaque assistant d'éducation devra avoir son matériel individuel ; stylo, carnet de note et kit de désinfection fournis afin qu'il puisse nettoyer son poste en le quittant.

Le mobilier inutilisé devra être condamné par des rubans adhésifs.

Les bureaux doivent, comme tous les locaux, avoir les portes ouvertes aussi souvent que possible afin d'être bien ventilés.

La vie scolaire et les bureaux des CPE devront l'être également en laissant la porte ouverte entre le bureau vie scolaire et la salle d'étude désaffectée jusqu'à la fin de l'année scolaire où les fenêtres devront rester le plus souvent possible ouvertes.

Pour être reçu par les CPE, les élèves devront prendre rendez-vous à l'aide d'un petit cahier mis à disposition comme pour les psy EN dont le fonctionnement des rencontres reste inchangé dans le respect du protocole sanitaire national.

Les familles seront également reçues sur rendez-vous en extérieur en priorité ou à l'intérieur en respectant le protocole, **une table large et plusieurs chaises seront disposées dans le hall.**

Le jour de la pré-rentrée, le vendredi 5 juin, une formation sera apportée par les infirmiers aux assistants d'éducation afin qu'ils puissent transmettre l'importance de respecter les gestes barrières, les règles de distanciation et les règles du plan de reprise du lycée. .

Les bureaux devront être débarrassés de tous les objets qui ne servent pas au quotidien afin d'éviter les contaminations et faciliter le nettoyage.

Quant à la salle de pause des assistants d'éducation seulement une personne à la fois pourra l'occuper.

### **L'accueil à l'infirmerie pour les élèves et les personnels**

Les locaux de l'infirmerie étant en travaux, pour le moment, l'accueil des élèves se fera dans la salle I 007. La salle web TV, située à l'arrière, sera celle dédiée à l'isolement des élèves et/ou des personnels présentant un ou des signes de la COVID 19.



Afin d'éviter les contacts et respecter la distanciation physique, les élèves se rendront seuls à l'infirmier. Le professeur informera les infirmiers par téléphone en amont, afin qu'ils surveillent son arrivée. Si l'élève présente des signes de faiblesse important, afin d'éviter sa mise en danger et dans le cas où il pourrait se retrouver seul (présence en doublon des infirmiers, possibilité de surveillance par un assistant d'éducation) l'infirmier(e) viendra chercher l'élève dans sa salle de classe. S'il n'y a pas d'autres solutions l'élève sera accompagné par le délégué de classe, dans le respect des règles sanitaires : distanciation physique et port d'un masque.

Le premier examen de l'élève par l'infirmier(e) se fera dans la mesure du possible (conditions météorologiques) à l'extérieur du bâtiment (marquage au sol) de manière à orienter l'élève soit directement en salle d'isolement (l'entrée se fera par le hall menant à la salle La Livinière) soit dans l'infirmier provisoire (entrée par le hall de la vie scolaire d'internat).

**Les élèves ne doivent en aucun cas circuler librement dans ces parties du bâtiment et doivent impérativement porter un masque à leur entrée.**

Des masques et des thermomètres sans contact seront mis à disposition du personnel de vie scolaire en cas d'absence des infirmiers.

Si l'élève ou l'adulte membre du personnel ne présente pas de signe de la COVID 19, les infirmiers informeront la vie scolaire du « passage » à l'infirmier pour le renseigner dans Pronote pendant le temps des cours.

Dans le cas d'une suspicion de COVID 19, les infirmiers en informeront directement le chef d'établissement qui doit avertir les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant pour consultation auprès du médecin traitant de la famille. Le proviseur préviendra également la direction académique de l'Aude pour décider des éventuelles suites à donner. A l'arrivée du parent, le chef d'établissement lui remet la "fiche parents". L'accueil des familles se fera à l'extérieur des bâtiments.

L'infirmier n'a pas à prendre en charge le suivi d'élève ou d'adulte repérés cas suspect COVID-19 : ce sont les médecins (MCTD et MCT-Rectrice), qui dans le cadre du protocole sous l'autorité de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui sont chargés de le faire.

**Une désinfection totale des lieux pourra être demandée par l'équipe de l'infirmier lorsque celle-ci la pensera nécessaire, en plus du nettoyage quotidien dans le respect du protocole sanitaire.**

**La prise en charge des élèves est subordonnée à la réception du matériel et des équipements de protection qui doivent arriver de la DSDEN de l'Aude.**

(le rappel des missions des infirmiers est en annexe 1)

**L'accueil dans la salle des professeurs**

Le nombre de chaises sera réduit autour de la grande table et dans la salle en général afin d'induire matériellement la distanciation physique.

Après utilisation de matériel collectif, tels que les photocopieurs, les ordinateurs (essayer de garder un poste par personne et par jour), le distributeur de boissons, les personnels doivent impérativement se désinfecter les mains à l'aide de gel hydro-alcoolique disposé près de ces machines.

Un stylet pour écrans tactiles commandé par le lycée sera distribué (au cours de la deuxième semaine de juin) à tous les personnels afin que chacun puisse utiliser les photocopieurs ou le distributeur de boissons plus facilement et en toute sécurité. En attendant, du gel, un virucide et du papier de nettoyage seront à disposition à côté de chaque photocopieur de l'établissement et également à proximité des distributeurs.

### **L'accueil au bureau des stages**

Pour accéder au bureau des stages il faut emprunter un escalier étroit. Une signalétique sera installée pour donner la priorité d'accès à la personne qui monte.

Les chaises destinées antérieurement à l'attente seront supprimées et l'accueil sera limité à un seul visiteur (élève, personnel, professeur, personne extérieure) ou à un seul élève accompagné par sa famille.

Un panneau de protection en plexiglas sera placé sur le comptoir de la banque d'accueil avec des produits virucides permettant d'effectuer un nettoyage fréquent.

### **L'accueil dans les sanitaires**

Les gestes barrières y seront affichés. L'approvisionnement en savon et en autres produits d'hygiène sera particulièrement suivi par les services techniques du lycée **plusieurs fois par jour**.

Un assistant d'éducation sera présent à chaque récréation, il régulera l'accès aux sanitaires veillant à ce qu'il n'y ait pas plus de deux élèves en même temps et qu'ils respectent les gestes barrières.

Il contrôlera le lavage des mains avant et après le passage aux toilettes des élèves.

Tous les sanitaires de l'établissement sont encadrés par les prescriptions du protocole national.

### **Locaux et espaces où l'accueil est temporairement restreint ou interdit**

Les salles de classe non aménagées sont fermées et interdites d'utilisation pour des cours avec des élèves (une signalétique sera apposée sur les portes des salles interdites).

L'internat est fermé.

La cafeteria est fermée.

Les foyers des élèves (internat et externat) sont fermés.

Les locaux de la MDL sont fermés.



La salle de permanence n'est plus accessible aux élèves

L'ensemble des bureaux des services administratifs et financiers sont interdits aux élèves. Cependant, pour certains services d'intendance comme la demi-pension, les bourses, les voyages et la carte d'ascenseur, un protocole d'accès réglementé sera diffusé aux élèves le 8 juin). Des zones délimitées sous le préau organiseront l'attente éventuelle et l'accueil individuel exclusivement sur rendez-vous pris au préalable par courriel ou téléphone. Les documents provenant des élèves et des familles pour la direction et la scolarité seront déposés au bureau de la vie scolaire. Les contacts doivent se faire par courriels ou téléphone.

Le CDI n'est plus ouvert en tant que salle d'enseignement aux élèves, seules les professeures documentalistes y accèdent. (protocole CDI en annexe 3)

La salle de musculation n'est plus accessible aux élèves.  
Les vestiaires EPS sont à usage restreint et réglementé ainsi que les douches (protocole de l'enseignement de l'EPS en annexe 2)

Utilisation restreinte des ascenseurs : seule une personne peut prendre l'ascenseur, la deuxième personne l'aidant d'habitude devra l'attendre à l'étage d'arrivée.

L'accès au hall est temporairement restreint pour les élèves. Il devient seulement un espace de passage et un lieu d'accueil ouvert où seront disposées une table et des chaises pour des entretiens individuels. Un assistant d'éducation veillera en permanence à ce que les élèves n'y stationnent pas. Un sens de circulation matérialisé au sol et à hauteur d'homme induira les mouvements des élèves.

### **3. L'organisation pédagogique et du temps scolaire**

#### **Organisation pédagogique pour le Lycée Général et Technologique**

Les lycéens seront accueillis progressivement, à partir du lundi 8 juin en commençant par les élèves des classes de terminale. L'objectif de ce choix est double.

D'une part, permettre aux élèves qui vont passer l'oral de rattrapage de bénéficier d'un accompagnement individualisé et de progresser pour avoir le plus de chances possibles de réussir à obtenir le baccalauréat.

D'autre part, donner aux lycéens qui souhaitent un approfondissement dans certaines disciplines, en vue de leur entrée dans l'enseignement supérieur, de pouvoir monter en compétences sur les quatre semaines qui restent avant la fin de l'année scolaire.

Onze classes sont concernées :

Classes	Salles
TG1	E400, E402
TG2	I003, I005
TG3	I101, I102

TG4	E308, E310
TG5	E307, E309
TG6	S24, S25
TST2S1	I301, I 302, I 303, I304
TST2S2	
TSTI2D1	TRANSVERSAL, EE, ITEC, SIN
TSTI2D2	
TSTI2D3	

Les professeurs principaux contactent les élèves, ils déterminent avec eux les matières à travailler, ils organisent un planning avec les professeurs volontaires et non vulnérables.

Les révisions seront organisées par blocs de 2 X 2 heures. Des plannings sont en cours d'élaboration.

Les classes de seconde reprendront ensuite, les horaires privilégiés pour la reprise en présentiel est 8h -11h. Il nous est paru important de conserver des cours à distance car d'après un sondage effectué au cours de la semaine de 11 au 15 mai seuls 20 % des élèves de seconde souhaitent reprendre.

Dix classes sont concernées :

Classes	Salles
201	S13
202	S12
203	E305
204	E404
205	E408
206	E411
207	E415
208	E423
209	E406
210	E417

Quant aux étudiants de STS première (sauf CPI, CRSA et SN qui sont en stage) et seconde année, ils sont appelés également à reprendre les cours en direct sur la base d'un planning qui leur sera remis. Les enseignants concernés, non vulnérables, seront également destinataires de ce planning. Ils utiliseront les salles ci-dessous.

CPI :G 01, CRSA :AT2, AT4 et atelier AT6, ELEC :S4, S10 et S5, S21 , SN :D01 et D02

SP3S : S11a, S11b

### **Organisation pédagogique pour la SEP**

L'impact du confinement sur le parcours scolaire de nos élèves les plus fragiles est préoccupant. Les professeurs leur ont porté une attention particulière pendant cette période mais il paraît impérieux que ces lycéens retrouvent l'enseignement en direct.

Aujourd'hui les élèves du lycée professionnel sont une priorité. Un accompagnement collectif et individuel leur sera apporté que ce soit pour leurs apprentissages ou leur orientation.

Des groupes d'élèves au lycée professionnel apparaissent, dès lors, prioritaires pour ces quatre semaines en présentiel.

En premier lieu, les élèves des terminales de baccalauréat professionnel et les troisièmes prépa-métiers.

En plus, dans certaines filières, il faut définir des notes en équipe car certains CCF n'ont pu être réalisés. A l'intérieur de ce niveau, seront pris en charge plus spécifiquement ceux qui vont se retrouver en situation de "repêchage" avec un groupe constitué pour du soutien en mathématiques et un autre en français, ces deux disciplines étant celles qui serviront aux oraux de contrôle et d'admission le 9 juillet.

A partir du 15 juin, la SEP proposera un planning d'enseignement hebdomadaire pour les classes de première professionnelle.

En second lieu, il faut aussi essayer d'aller chercher ceux qui sont en voie de décrochage et pour qui il faut penser la réorientation. Il paraît important de proposer des entretiens individuels avec l'élève et/ou la famille en privilégiant un rendez-vous dans le respect du protocole sanitaire.

Troisième point, selon les effectifs par filière, les enseignants auront la possibilité de constituer des groupes inter-degré: CAP/secondes pro ou secondes pro /premières pro ou premières pro/terminales pro. L'idée directrice étant de tenter de stimuler « l'esprit filière » et relancer l'ambition et la motivation individuelles pour l'année scolaire prochaine.

Enfin il sera proposé de constituer un groupe "expert" pour les lycéens des classes terminales qui sont assurés d'obtenir leur baccalauréat professionnel et qui sont affectés en BTS. Un approfondissement en mathématiques-sciences sera mis en place afin d'augmenter la solidité de la liaison entre baccalauréats professionnels et BTS industriels.

Les cours à distance sont maintenus pour les élèves qui ne fréquentent pas le lycée professionnel jusqu'au 4 juillet selon les modalités de continuité pédagogiques qui ont prévalu pendant le confinement avec des aménagements pour les enseignants qui assurent des cours en présentiel.

#### Salles attribuées pour le lycée professionnel :

- Bâtiment externat premier étage ; pôle maths / sciences / langues/  
ASSP /CAP AEPE
- Ateliers MELEC, atelier MEI, ateliers SN (salles S16, S17, S18),

- salles MS (A13, A14, A15) et la salle de réunion des ateliers (A 12)

### **L'organisation du temps scolaire**

Les transports scolaires effectuant temporairement deux rotations quotidiennes, les élèves habitant à la campagne pourront venir et repartir plus facilement.

Les cours en présentiel pour le LGT et la SEP sont proposés sur quatre jours ; lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les arrivées des différents niveaux prévus en enseignement direct chaque jour se feront de manière échelonnée à 8h00, 9h00 ou 10h00.

Les sorties se feront à la fin des tranches horaires définies par les plannings.

### **Les récréations**

L'objectif est de limiter les interactions sociales.

Rappel : aucun élève ne sort de la salle aux intercourrs, le professeur se déplace.

La sortie des salles de classe se fera par rangée : couloir, centre, fenêtre.

Les récréations seront échelonnées en fonction du numéro de la salle : si elle est paire ou impaire.

10h15 à 10h30 / 15h40 à 15h55 = salles paires

10h35 à 10h50 / 16h00 à 16h15 = salles impaires

En application du protocole sanitaire, des zones matérialisées au sol par salle c'est-à-dire aussi par groupe classe seront réalisées pour que les élèves passent la récréation.

Chaque groupe classe reste dans la cour dont relève sa salle avec marquage au sol des limites de chaque zone : Zone A | Zone B | Zone C | Zone D | Zone E. Les zones par salle seront communiquées aux élèves le jour de la rentrée par les professeurs principaux.

#### Zones de récréation attribuées par salle

Salles du premier étage bâtiment externat : devant l'ancien réfectoire zone A

Atelier MEI : devant l'entrée des ateliers à gauche du bureau de la magasinière Madame Diaz zone B

Atelier MELEC : à droite du bureau de la magasinière Madame Diaz zone C

Salle SN : avant le portillon où zone D

MS : devant le bureau de la magasinière Madame Diaz, zone E

Salle internat : Cour principale à l'entrée du lycée, zone F

Les élèves doivent se rendre aux sanitaires un par un lorsqu'ils quittent leur zone de récréation.

Après chaque récréation les élèves doivent se laver les mains.

### **Présences et absences des élèves**

Des listes des élèves volontaires seront préparées par le service de la vie scolaire.

L'appel des présents devra se faire comme d'habitude (seront notés absents sur Pronote uniquement les élèves inscrits sur le listing des volontaires, et effectivement absents en classe).

Pour joindre les familles, l'ENT sera utilisé pour toutes les actions d'informations et de correspondance avec les élèves et les familles.

Concernant les retards, ils seront rentrés en temps réel sur Pronote.

Les familles pourront également s'acquitter des justificatifs de retards, d'absences ou d'autorisation exceptionnelle via l'ENT.

### **Les repas à la demi-pension**

Deux assistants d'éducation seront à l'entrée (un pour vérifier le lavage des mains et un pour la gestion du flux, comme avant le confinement).

Deux autres assistants d'éducation seront dans le self pour la surveillance de la distanciation, des plateaux et du lavage des mains à la sortie.

Un nouveau système de reconnaissance des usagers pour s'acquitter de leur les repas dans le restaurant scolaire est mis en place au retour du 8 juin. **Le principe de réservation demeure avec les mêmes bornes dans l'établissement** mais la validation se fera dorénavant sans contact avec la Carte Jeune Région sur de nouveaux terminaux installés de chaque côté de l'entrée du restaurant. Les personnels qui souhaitent continuer à déjeuner sont invités à se procurer cette nouvelle carte auprès des services d'intendance.

Le protocole sanitaire de la Région pour les restaurants scolaires sera appliqué dans son intégralité.

Une place sur deux sera condamnée sur chaque table.

Pour les tables de six et de quatre : trois élèves mangeront à une table de six, deux élèves mangeront à une table de quatre.

Les élèves passeront de manière ordonnée groupe classe par groupe classe.

Les micro-ondes seront neutralisés.

Deux services de 55 minutes seront proposés en fonction des effectifs :

Premier service : 11h30 -> 12h25 (voir planning)

Second service : 12h30 -> 13h20 (voir planning)

L'accès au restaurant est sécurisé par un marquage au sol et des barrières qui permettent la distanciation physique entre les élèves.

Distanciation supérieure à un mètre à chaque table (marquage sur table).

Entre chaque service, désinfection de toutes les tables. Après chaque passage d'élève, désinfection de la table et de la chaise.

Les élèves et les personnels ne pourront plus se servir. Les plateaux seront préparés par les agents du service de restauration. L'eau sera conditionnée en bouteille.

Suppression du « bar à salade » et des distributeurs d'eau. Le pain ne sera plus également en libre-service.

## **4 Le nettoyage des locaux et la protection individuelle**

Dans le respect du protocole sanitaire national, les espaces seront nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour (pour les sanitaires trois fois). Une attention particulière sera portée aux poignées des portes, aux interrupteurs, aux bureaux des enseignants, à ceux des personnels, aux tables et chaises des salles de classe et de la salle des professeurs ainsi qu'à tous les locaux quotidiennement utilisés.

Du gel sera donné à tous les personnels sous la forme d'une petite bouteille individuelle (un flacon) en plus des points de lavage habituels. Les élèves accéderont à des distributeurs muraux.

Des EPI (Equipements de Protection Individuel) supplémentaires seront fournis aux personnels lorsque l'activité le nécessitera ou en cas d'impossibilité de mettre en œuvre des gestes barrières. Il s'agit de gants, charlottes, blouses, sur-chaussures, virucides, visières et masques. Les AESH seront dotés de certains de ces équipements pour assurer leurs missions à côté des élèves en situation de handicap.

Un protocole renforcé dans ce domaine du nettoyage sera appliqué au service de restauration tant en salle qu'en cuisine. Il a été préparé par les services de la Région avec des professionnels et donnera par conséquent toutes les garanties sanitaires que l'on peut attendre pour cet espace ouvert à tous.



## Annexe 1

### Les missions des infirmiers

**Leurs missions ont été recentrées suivant trois axes (courrier de Mme La rectrice du 11/05/2020) :**

**1 - Contribuer à la plus stricte observance des gestes barrières, par des actions d'éducation auprès des élèves et des adultes de la communauté scolaire.**

Les infirmiers aident les personnels pour la mise en place du protocole sanitaire (contribution en tant qu'expert en santé) dans l'établissement. Les infirmiers forment les personnels pour le respect des gestes barrières et la prise en charge des élèves et ou personnels présentant des signes évocateurs du COVID 19 (réunions en amont de l'accueil des élèves à prévoir).

Les infirmiers se tiennent à disposition des personnels pour l'élaboration de protocoles de nettoyage individuel (poste de travail, clavier, souris, outils de travail...).

Les infirmiers participent à la formation des élèves aux gestes barrière et aident à l'explication des mesures sanitaires mises en place dans l'établissement (à mettre en place dès le jour de reprise des élèves en collaboration avec les enseignants).

2- Accompagner les élèves vulnérables par l'accueil, l'écoute et le suivi des élèves manifestant des troubles en lien avec cette période de crise sanitaire, par le suivi d'élèves déjà connus (PAI, PPS...).

Afin d'assurer au mieux cette prise en charge, merci aux enseignants ou personnels de vie scolaire de nous informer (ou continuer à nous informer) des élèves que vous avez repérer. **En ce qui concerne les élèves à besoins particuliers (PPS, PAI...), leur prise en charge se fera au cas par cas aussi ils devront être informés rapidement de leur reprise.**

3- Contribuer à surveillance épidémiologique par le repérage d'élèves ou d'adultes présentant des signes évocateurs de la COVID-19 et par l'orientation de ces cas suspects vers le médecin scolaire.

## Annexe 2

### RÈGLES DE REPRISE DE LA PRATIQUE DE L'EPS ; DIRECTIVES NATIONALES

- Impossibilité d'entrer dans vestiaires, les toilettes et les douches du gymnase (ils doivent être fermés). Seuls sont utilisables les locaux surveillés par des AED.
- Activités en plein air préconisées
- Nombre d'élèves plafond 15 mais beaucoup d'établissements 10
- Les élèves doivent arriver en tenue
- En EPS, l'utilisation de matériel comme les ballons, les balles, les volants, les objets circassiens, les appareils de musculation, mais aussi chronomètres, tablettes...en somme tout le matériel pédagogique sur lequel s'appuient les enseignements est interdit, à moins d'être nettoyés systématiquement en cas d'échange ou de partage.
- **Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.** En EPS cette distance physique entre les élèves d'au moins 1 mètre, mais de 5 dès la marche rapide, de 10 en course,
- Chaque élève doit porter sa bouteille d'eau à son nom
- Eviter les efforts intenses mais les efforts pondérés recommandés
- Il doit y avoir un sens de circulation dans espace de travail les élèves ne doivent jamais se croiser pour se rendre vers leur espace de travail
- **Proscrire les jeux de ballons, sports de contact et sports collectifs.** En EPS, l'interdiction logique de ces activités, en raison de la règle précédente, empêche la pratique des sports collectifs, des sports de combat mais aussi de l'acroport, du cirque et de la danse dans leur forme collective.
- **Privilégier des parcours sportifs individuels.**
- **Privilégier les activités extérieures.**
- **ASSURER LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS** « *Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour les surfaces et les objets fréquemment touchés (sanitaires, poignées, matériel utilisé, supports pédagogiques, aires de jeux et équipements sportifs) et lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle d'enseignements, un nettoyage approfondi des équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe* »

## Le plan de reprise de l'EPS au lycée Jules Fil

### Avant d'entrer dans l'espace EPS :

- Les élèves doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).
- Les élèves doivent arriver en tenue d'EPS (les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre) : tenue d'été, casquette conseillée.
- Les élèves doivent avoir leur masque porté avant d'être situé sur leur espace de travail individuel matérialisé par une croix au sol, où ils vont suivre leurs affaires personnelles
- L'élève vient avec sa propre bouteille d'eau et une serviette de plage qui pourra être posée au sol.
- Les élèves doivent arriver à l'heure exacte sinon ils ne seront pas acceptés.

### Entrée des élèves dans leur espace de travail individuel

- Les élèves qui portent leur masque et espacés entre eux de deux mètres, dès qu'ils arrivent dans l'espace EPS sont désignés un par un par l'enseignant d'EPS qui leur demande de suivre le fléchage d'arrivée de la couleur rose et de se diriger vers une croix numérotée.
- Une fois près de cette croix l'élève peut poser ses affaires, sortir sa bouteille d'eau. Il ne doit pas quitter cet espace sauf si urgence et remettre alors son masque sur sa bouche et son nez.

### Composition groupe/durée séquence d'enseignement/durée entre chaque séquence

- Chaque groupe est composé de dix élèves et deux enseignants EPS (un par atelier) qui ne se croisent jamais et de deux ateliers qui doivent chaque fois démarrer en même temps.
- Il y a quinze minutes entre chaque cours qui dure trente minutes maximum afin que les différents groupes ne se croisent jamais et que les enseignants puissent boire et se rendre aux toilettes éventuellement.
- Il y aura quatre rotations de six minutes sur les trente minutes d'enseignement sur deux ateliers et deux enseignants d'EPS.

## **Atelier 1: sur les terrains de HB extérieurs : renforcement musculaire ou relaxation ou yoga ou flasmob suivant les compétences de l'enseignant**

4 lignes correspondant aux lignes du terrain de HB avec 8 croix numérotées de 1 à 8 :

- la première ligne jaune latérale de HB côté AFPA et deux croix espacées de 20 m : n°1 et n°2.
- la deuxième ligne passant par le centre du terrain de HB avec deux croix espacées de 20 m en quinconce par rapport à celles de la première ligne : n°3 et n°4.
- la troisième ligne deux croix sur deuxième ligne latérale du même terrain de HB au même niveau que celle de la première ligne : n°5 et n°6.
- la quatrième ligne la ligne, première ligne latérale du deuxième terrain de HB avec deux croix au même niveau que celles de la deuxième ligne : n°7 et n°8.
  
- L'enseignant sera face à la dernière ligne dans rond central du deuxième terrain et appelle un par un chaque élève pour se rendre d'abord sur les croix de la ligne 4 puis sur celles de la ligne 3 puis celles de la ligne 2 et enfin celle de la ligne 1.
  
- On positionne donc 8 élèves sur terrain de HB extérieur avec un enseignant

## **Atelier 2: sur la piste d'athlétisme : marche rapide et course à petite intensité**

- Il y aura deux croix numérotées n°9 et n°10 situées chacune sur la piste d'athlétisme derrière les deux grandes cages de FB.
- L'enseignant est positionné à l'intérieur du terrain de foot.
- Il désigne deux élèves qui se rendent avec leur masque porté et leurs affaires personnelles vers une des deux croix chacun.
- Les élèves sont donc positionnés au départ chacun à l'opposé sur la piste derrière les grandes cages de foot : 125 m les séparent.
- Le travail se fera sur un tour chaque fois afin qu'il n'y ait pas de dépassement.
- Chaque coureur reprend après chaque tour sa position initiale.
- Comme le précise le protocole le travail avec de fortes attentes est à proscrire.

**Rotation de sept minutes sur deux ateliers: les élèves font toujours suivre leur cartable en prévision du départ final et se masquent :**

Au signal de l'enseignant :

- l'élève positionné à la croix n°1 se dirige vers la croix n°3
- l'élève positionné à la croix n°2 se dirige vers la croix n°4
- l'élève positionné à la croix n°3 se dirige vers la croix n°5
- l'élève positionné à la croix n°4 se dirige vers la croix n°6
- l'élève positionné à la croix n°5 se dirige vers la croix n°7
- l'élève positionné à la croix n°6 se dirige vers la croix n°8
- l'élève positionné à la croix n°7 se dirige vers la croix n°10 sur la piste en passant côté Jules Verne
- l'élève positionné à la croix n°8 se dirige vers la croix n°9 sur la piste en passant côté Jules Verne
- l'élève positionné à la croix n°9 sur la piste se dirige vers la croix n°2 sur terrain HB en passant vers AFPA
- l'élève positionné à la croix n°10 sur la piste se dirige vers la croix n°2 sur terrain HB en passant vers AFPA

**Quitter l'espace individuel de travail de l'EPS :**

En premier les coureurs de l'atelier 2 quittent en se dirigeant directement vers le chemin entre l'AFPA et le bâtiment internat, en portant au visage leur masque.

En second une fois les premiers partis les élèves du groupe de l'atelier 1 qui se dirigent directement vers le chemin entre l'AFPA et le bâtiment internat, en portant au visage leur masque:

- D'abord ceux situés en croix n°1 et n°2 espacés de 2 m en portant au visage leur masque.
- Ensuite ceux situés en croix n°3 et n°4 espacés de 2 m en portant au visage leur masque.
- Puis ceux situés en croix n°5 et n°6 espacés de 2 m en portant au visage leur masque.
- Enfin ceux situés en croix n°7 et n°8 espacés de 2 m en portant au visage leur masque.

- AUCUN ELEVE NE DOIT STAGNER ET DOIT S'APPLIQUER A QUITTER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE L'ESPACE EPS.

### **Contraintes et besoins:**

Tracer les croix au sol : pas de plots qui devraient être désinfectés après chaque utilisation.

Les élèves ne doivent pas rester sur les installations d'EPS après le cours.

Les élèves dispensés ou blessés ne viennent pas assister au cours et ne doivent pas rester sur les installations.

Besoins de lingettes pour désinfecter la chaîne Hifi après chaque changement d'enseignants.

Désinfection régulière des poignées de porte d'entrée du gymnase et salle des professeurs du gymnase et de leurs toilettes.

Ne jamais laisser ouvert vestiaires et WC gymnase.

**Les élèves qui ne suivent pas des cours d'EPS ne doivent pas stagner sur les installations**

**Contenu des séances est réalisé en fonction de chaque enseignant qui s'adapte à ce protocole aux élèves et à la météo, voici des idées :**

- Cardio et renforcement musculaire sans matériel
- Yoga ou relaxation
- Jonglage avec propres balles élèves
- Flashmob
- A vos idées

L'équipe des coordonnateurs EPS



## Annexe 3

---

### Protocole CDI Jules Fil

**Base de travail, Carte mentale suggestions interrogations synthèse collègues** (300 réponses, 1 carte synthèse et 3 cartes spécifiques, matériel, accueil public, documents) :

<https://framindmap.org/c/maps/928787/public>

**Circulaire de réouverture :**

<https://www.education.gouv.fr/circulaire-relative-la-reouverture-des-ecoles-et-etablissements-et-aux-conditions-de-poursuite-des-303552>

**Protocole sanitaire :**

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoint/protocole2ddef.pdf>

#### ◆ Juin

- **Problème de la moquette** : il faut nettoyer tous les jours le sol et l'aspirateur est interdit sur le protocole. (Info : À Varsovie, demande urgente faite par l'administration au conseil départemental pour le changement de revêtement (moquette) au CDI et en salle des profs.)
- Fermeture du CDI aux élèves : moquette, accès impossible aux étagères, accès impossible aux ordinateurs.
- Mise en place d'un **drive pour le prêt** pendant les **vacances d'été** sur réservation (Esidoc ou sur nos portables) avec prise de rendez-vous (voir avec J. Arnal pour des sacs de prêt en papier). Les sacs pourraient être descendus par la fenêtre du CDI sous forme de petite tyrolienne ou mis à disposition dans un lieu spécifique dans la cour ? A voir en fonction du protocole.
- Les **retours des ouvrages en prêt actuellement** : retour dans un lieu à définir et mise en quinzaine dans la salle Web2. Les rappels seront envoyés une fois le protocole de retour décidé.
- [**Magalie Bossuyt si Marie-Claude Lacaze absente**] : **lecture à voix haute** dans les classes (livres entiers sur drive et/ou lectures de premiers chapitres pour présentation et/ou passages enregistrés diffusables par les enseignants ou disponible pour les élèves sur l'ENT)
- Continuation de la mise à disposition de ressources en ligne (**Esidoc**)
- **Activités en ligne** (type : 1 livre, 1 mot, 1 jour / club lecture avec Ma classe virtuelle, booktubes IGTV, préparations de cours en ligne...)
  
- **Tâches urgentes in situ** :
  - TROUVER rapidement un **protocole de RETOUR des DOCUMENTS** prêtés (attente ouverture lycée ?) gestionnaire ? + organisation Drive/prêts d'été
  - fin d'**équipement des commandes** saisies pendant le confinement / à vérifier : Côte des nouveaux mangas et de BD : peut-être confusion entre les deux au moment des modifs de saisie.
  - saisie des **périodiques**
  - **commandes urgentes** pour les projets de l'an prochain (ex défi babelio audio ? Ebook? Plateforme Glose) / Abonnement ONISEP services + IDBOX
  - Réfléchir à la **stratégie de la politique documentaire** concernant les supports de lecture (audio / ebook / Prêt d'Ebook?)

